

Département

DU LOIRET

Arrondissement

DE MONTARGIS

Canton

DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU S. I. I. S

d' ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ  
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

*Séance du 12 décembre 2011*

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Afférents au CS :** 12

**En exercice :** 12

**Présents :** 07

**date de convocation :** 05 décembre 2011

**date d'affichage :** 16 décembre 2011

L'an deux mil onze, le douze décembre à dix neuf heures, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqué le 05 décembre 2011 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LUCE, Président.

**Etaient présents :** Stéphanie DIVERGER, Anne - Sophie CARBONNELLE, Claude NOËL, Christophe CLOZIER, Michel DIVERGER, Patrick ORTH

**Excusés et représentés :** Jacques LASSOURY, Annyck DEFLESSELLES

**Absents :** André ANICA, Bruno TRIBOULEY, François POYAU

**Secrétaire de séance :** Anne - Sophie CARBONNELLE

-----  
La séance est ouverte à 19h

Le procès-verbal du 12 septembre 2011 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**I - Création de poste**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget syndical,

Considérant la nécessité d'une nouvelle organisation du SIIS à partir de janvier 2012,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de supprimer, à compter du 01 janvier 2012, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 34 heures, au grade d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe,

**DECIDE** à l'unanimité de créer, à compter du 01 janvier 2012, l'emploi de Catégorie C à temps non complet de 26 heures, au grade d'Agent de Maîtrise 2<sup>ème</sup> classe,

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget syndical (chapitre 64)

**DEMANDE** au Président de prendre les arrêtés de nomination correspondants.

## **II- Tableau des effectifs**

Vu la délibération prise ce jour, le tableau des effectifs est modifié comme suit en date du 01 janvier 2012 :

	CATEGORIE	NOMBRE D'AGENTS A TEMPS COMPLET	NOMBRE D'AGENTS A TEMPS NON COMPLET
<b>TITULAIRES</b> <i>Filière administrative</i> Rédacteur Territorial	B		1 - 12/35
<i>Filière technique</i> Agent de maîtrise 2 <sup>ème</sup> classe	C		1 - 26/35
Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	C		1 - 27.75/35
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C		2 - 20/35 - 30/35
<b>NON TITULAIRE</b> <i>Filière technique</i> Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	C		3 - 26/35 - 22/35 - 18/35

## **III – Démission déléguée titulaire**

Le Président donne lecture au conseil de la délibération prise par la mairie d'Ervauville dans laquelle est mentionnée la démission de Mme Nicole DELETTRE de son mandat de conseillère à la mairie d'Ervauville et, de fait, de son mandat de délégué titulaire au sein du SIIS d'Ervauville.

Le SIIS est donc informé de son remplacement par Mme Stéphanie DIVERGER en tant que membre titulaire et M. Roger MEMPONTE en tant que membre suppléant.

## **IV – Accueil périscolaire**

Le Président rend compte au Conseil de l'entretien qu'il a eu avec Mme SIMON dans le cadre de son projet de mise en place d'une MAM (Maison d'Accueil Maternelle)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de Mme SIMON.

## **V – CMR**

Le Président donne lecture au Conseil d'une lettre reçue des Centres Musicaux Ruraux demandant que soit réévalué le nombre d'heures par semaine de l'intervenant afin de prendre en compte le temps de concertation avec les équipes enseignantes et le temps de présence aux différentes représentations scolaires.

Cette augmentation équivaut à 9 heures sur l'année.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande

## **VI - Questions diverses**

### **1/ Intercommunalité**

Le Président rend compte au Conseil de la réunion qui a eu lieu en Préfecture concernant le maintien du SIIS dans les années à venir.

Il a précisé que nous avions une régie des transports qui fonctionne avec un car dont nous sommes propriétaires et un syndicat qui gère et le fonctionnement et les investissements nécessaires au bon fonctionnement des écoles et des cantines.

Il n'est pas question à l'heure actuelle de dissolution du syndicat scolaire.

## **2/ Cantine**

M. NOEL, Maire de Bazoches, informe le Conseil que son conseil municipal a décidé de construire une cantine sur sa commune avec ses propres fonds.

Le Conseil Syndical prend acte de cette information.

La séance est levée à 20h30